

## Centre d'enfouissement de Moltifau: "Éviter une nouvelle crise catastrophique" Par MOQ--18 avril 2018 à 7:47



C'est sans doute la première fois que la Collectivité de Corse (via l'office de l'environnement), l'État et le Syvadec cosignent un communiqué. C'est pourtant à trois plumes qu'a été écrite une note visant à expliquer et clarifier plusieurs points.

Les trois parties y rappellent d'abord la stratégie globale de la CdC en matière de gestion des déchets. Avec en premier lieu, le tri à la source, "*pilier central d'action*". Puis la création de deux centres de tri "*multifonctions*" dans les environs des agglomérations ajaccienne et bastiaise, la maîtrise publique de la gestion, l'utilisation du train pour le transport... Et l'ouverture "*de deux ou trois centres de stockage pour les déchets ultimes, dans des conditions sécurisées, en remplacement des sites actuels dont la fin d'exploitation est proche*". Ces installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) viennent "*en complément du Plan d'action pour la réduction des déchets, voté en mai 2016 par l'Assemblée de Corse*".

À noter au passage, qu'une ISDND est exactement la même chose qu'un CET (centre d'enfouissement technique), acronyme vu et revu durant "*la crise*" de Giuncaggio. L'annonce de la création d'une telle installation ne fait jamais la joie des riverains. Ainsi, "*pour tenir compte des efforts consentis par les communes et les intercommunalités*", la CdC et l'État ont acté "*un principe de solidarité réciproque se traduisant par un soutien prioritaire à leurs projets de développement*", pendant que le Syvadec s'engage à appliquer "*une cotisation minorée aux intercommunalités concernées*".

Il est également souligné que "*cette stratégie est la seule qui évitera une nouvelle crise*" des déchets, comme la Corse en a déjà connue.

Concernant ces ISDND, les trois parties indiquent qu'un "*recensement des sites*" adaptés "*a été effectué*" et que "*des études techniques et environnementales préliminaires permettront (...) d'avoir des certitudes*" sur

la possibilité ou l'impossibilité d'y implanter un projet. Si ces études s'avéraient probantes, l'implantation *"serait soumise (...) à la validation politique aussi bien locale que territoriale"*.

Prospection toujours en cours

S'agissant de Moltifau, il est rappelé que le site se trouve *"dans une ancienne carrière en cours de cessation d'activité définitive"* et qu'il jouxte la voie ferrée. *"Deux réunions ont été organisées avec les élus concernés"*, maire de Moltifau d'abord, com'com Pasquale-Paoli ensuite. Des réunions, disent l'État, la CdC et le Syvadec, qui avaient pour objectifs *"d'informer les élus et de recueillir leurs avis quant au lancement d'une étude préalable"*. On ajoute que ces derniers seront *"associés en toute transparence"* et qu'il reste de nombreuses questions qui doivent trouver des réponses : *"proximité de captages d'eau, fragilité des sols, présence d'activités..."*

Le dossier devra repasser dans les mains du conseil municipal de Moltifau et dans celles du conseil communautaire. Enfin, les rédacteurs du communiqué rappellent que, en parallèle, *"le travail de prospection d'autres sites potentiellement exploitables se poursuivra"*. Transparence, consultation et collégialité semblent ainsi être les maîtres mots dans ce dossier. Cela calmera-t-il les inquiétudes des uns et des autres ? Seul le temps le dira.